

**Département des Côtes d'Armor  
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**

**DELIBERATION BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE du mardi 06 Juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 06 juin, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 10 heures, salle Georges Rumen, siège à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

**Etaient présents :**

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PUIILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; BILLAUX Béatrice ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN.

**Absents excusés :** PRIGENT Christian ; CHAPPE Fanny ; JOBIC Cyril.



**DELBU2023-06-050**

**Mobilité et formation professionnelles - Modification du tableau des effectifs : chargé de la propreté des locaux - création de poste liée à un nouveau besoin**

Créations de postes permanents liées aux mobilités internes/externes, à la nomination de lauréats de concours et aux besoins des services

Un adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe du service Moyens généraux est actuellement chargé :

- D'une part, de l'entretien du complexe sportif sur Pontrieux à raison de 17h30/semaine
- Et d'autre part, de tâches administratives (gestion des réservation et accès/badges du complexe sportif, gestion des commandes de produits et matériels d'entretien, gestion des abonnements et des prêts barnums et grilles d'exposition) à raison de 17h30/semaine

Compte tenu des besoins du service il est proposé de lui retirer la gestion de l'entretien pour lui confier les missions suivantes sur la base de 17h30 par semaine :

- Soutien sur la coordination des personnels d'entretien Moyens Généraux, en lien avec la cheffe de services et le service RH :
  - Gestion des tableaux d'heures
  - Gestion des tableaux de congés
  - Soutien sur la gestion des plannings des agents d'entretien
  - Binôme de l'agent chargé des remplacements des agents d'entretien (durant ses congés)
- Gestion des demandes d'intervention OPEN GST du service Moyens Généraux
- Aide à la préparation du marché produits et matériel d'entretien
- Soutien de sa cheffe de service sur la mise en place et la gestion des procédures internes :
  - Aide à la gestion des affectations de bureau + déménagements internes
  - Mise en place d'un organigramme des clefs au sein du service Moyens Généraux
  - Gestion des contrats de dépôt et relève du courrier + machine à affranchir
  - Mise en place réservation de salles de l'agglomération via OPEN GST...

Cet agent relèvera ainsi à 100 % de la filière administrative et sera intégré dans le grade d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe.

En lien avec ce changement d'affectation, il conviendrait de créer un poste d'agent d'entretien sur la base d'une durée hebdomadaire de service de 30h annualisées intégrant :

- L'entretien du complexe sportif et de la salle d'escalade de Pontrieux (20h/semaine)
- Les fonctions d'agent de restauration à l'ALSH de Pontrieux (10h/semaine)

Les fonctions d'agent de restauration étaient auparavant assurées par un agent dont la DHS était fixée à 9h/semaine. Depuis 2020, les demandes d'inscription en ALSH ont augmenté, cela a conduit à revoir à la hausse le temps consacré à la restauration du midi (2 services). Par ailleurs, la faible DHS ne facilite pas le recrutement pérenne d'agent sur cet emploi, et complique de fait la gestion de l'ALSH.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 :

- \* de créer un poste à temps complet d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe
- \* de créer un poste à temps non complet d'adjoint technique (30h/semaine)

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;  
**Vu** le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;  
**Vu** le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;  
**Vu** la délibération DEL2020-07-235 du Conseil d'Agglomération, en date du 16 juillet 2020, relative à la délégation de pouvoir du Conseil au Bureau pour modifier le tableau des effectifs ;  
**Vu** le vote du budget primitif pour l'année 2023 par le Conseil d'Agglomération le 21 mars 2023 ;

**Au vu de ces éléments, les membres du Bureau communautaire, à l'unanimité décident :**

- De valider la création d'un poste à temps complet d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe ;
- De valider la création d'un poste à temps non complet d'adjoint technique (30h/semaine) ;
- De confirmer que les crédits votés au budget permettent la création de ce poste.

**Et sous réserve de l'avis du CST du 15 juin 2023 :**

- De valider la suppression d'un poste à temps complet d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe ;
- De valider la suppression d'un poste à temps non complet d'adjoint technique (9h/semaine).

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme,

Le Président,  
Vincent LE MEAUX

